

La prostitution considérée comme une violence sexuelle

ÉGALITÉ Les trois gouvernements francophones ont adopté un vaste plan commun

- Les gouvernements francophones ont adopté un texte commun pour lutter contre les violences sexistes et intra-familiales.
- Financement d'une ligne SOS Viol, accessible 24 heures sur 24, campagne de prévention à l'attention des ados, ouverture d'un nouveau refuge pour les victimes, etc.

En 2013, la violence conjugale a coûté la vie à 163 personnes en Belgique. Une victime tous les deux jours. Ce seul chiffre suffit à rappeler l'impérieuse nécessité de mesures visant à lutter contre la violence intra-familiale et globalement contre toutes les formes de violences faites aux femmes. La semaine dernière, les différentes entités fédérées francophones ont adopté un plan commun de « lutte contre les violences sexistes et intra-familiales ». Le texte, porté dès lors par trois ministres (voir leurs priorités ci-contre), a été adopté mercredi au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et jeudi dans les parlements wallon et bruxellois.

1 Qu'est-ce que c'est ? En réalité ce n'est pas le premier texte intra-francophone sur ce sujet. Un premier plan

avait été adopté en décembre 2009 et portait donc sur les années 2010-2014. Déjà, il s'agissait de coordonner toutes les actions entreprises au niveau francophone. Les différents gouvernements actuellement en place du côté francophone du pays ont donc désiré renouveler cette collaboration. Ce plan-ci n'en est donc « que » la continuation, pour la période 2015-2019.

2 Qu'y a-t-il de neuf ? Le nouveau plan reprend évidemment les grands thèmes et mesures du plan précédent. La mouture 2010-2014 était articulée autour de quatre axes : les violences entre partenaires et à l'égard des enfants ; les mariages forcés ; les mutilations génitales féminines et les violences liées à l'honneur. Le champ de la version 2015-2019 a cependant été élargi pour inclure deux nouveaux angles de travail. Il s'agit, d'une part, des « violences de genre » et, d'autre part, des violences sexuelles. Par « violences de genre », le texte vise les stéréotypes sexistes. Les violences sexuelles quant à elles désignent évidemment le viol, mais aussi le harcèlement sexuel ou encore la prostitution. Pour Isabelle Simonis, ministre des Droits des femmes, c'est un signal fort. La prostitution constitue bien, aux yeux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des gouvernements régionaux wallon et bruxellois, une violence faite aux femmes.

3 Quelles mesures y trouve-t-on ? « Poursuivre », « renforcer », « soutenir » : dès lors que ce plan est dans la

lignée du précédent, de nombreuses mesures consistent à reprendre celles... du plan précédent. Reste que le texte s'est donné de nouveaux champs d'action.

Pour ce qui concerne les violences sexuelles, l'une des mesures les plus concrètes consiste dans le financement d'une ligne d'appel téléphonique SOS viol qui serait accessible sept jours sur sept et 24 heures sur 24. C'est actuellement loin d'être le cas, le numéro d'appel étant payant et peu disponible, par manque de moyens.

Au niveau de la fédération, on prépare également pour novembre 2015 une nouvelle campagne de prévention contre les violences conjugales mais... destinée aux ados ! La dernière campagne de spots télé « Fred et Marie » a certes frappé les esprits, mais peu ceux des jeunes, pourtant également confrontés à des violences dans leur couple, mais souvent sans en avoir conscience.

Toujours du côté préventif, il est question d'intégrer la thématique des stéréotypes sexistes comme une priorité dans la formation continue des enseignants. En ce qui concerne la prise en charge, un nouveau refuge pour accueillir les victimes de violences conjugales devrait voir le jour à Bruxelles d'ici 2017. Les trois ministres compétents se sont donc engagés à mettre en application cette nouvelle feuille de route et à faire aboutir les différentes mesures : à chacun à présent de trouver les budgets pour concrétiser tout cela... ■

ELODIE BLOGIE

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Isabelle Simonis : « Rouvrir le débat sur la prostitution »

Pour la ministre des Droits des femmes, à l'initiative du plan intra-francophone, l'intégration de la prostitution est « symboliquement très fort ». Isabelle Simonis en fait donc sa priorité.

« Aujourd'hui, on peut avoir le sentiment que ce phénomène est banalisé, qu'il fait partie de nos sociétés, explique-t-elle. Alors que dans plus de l'énorme majorité des cas, ce sont bien des violences faites aux femmes, puisqu'elles sont le plus souvent contraintes sexuellement, ou même économiquement. Par ce texte commun, nous désirons rouvrir un vrai débat là-dessus. »

Et concrètement, comment cette priorité se traduit-elle en termes de mesures ? « Nous procédons par étapes, avance prudemment la ministre. C'est une question qui nécessite une prise de conscience de la population et un vrai questionnement sur notre rapport à l'argent et à la sexualité. A ce stade, nous avons lancé une étude pour obtenir les chiffres ainsi qu'une cartographie des lieux de prostitution dans l'espace belge francophone. Nous en aurons les résultats en janvier 2016. Après cela, il s'agira d'étendre le débat, d'entrer en discussion avec le fédéral et éventuellement de mettre en place des mesures. »

E.BL.

RÉGION WALLONNE**Maxime Prévot : « Un décret pour pérenniser les associations de terrain »**

Le ministre de la Santé et de l'Action sociale Maxime Prévot, porteur du plan au niveau wallon, isole une double priorité. « Nous avons la volonté, au niveau wallon, d'avoir un décret qui pérennise dans le temps, sécurise et subventionne les différents services ambulatoires qui viennent en soutien aux violences faites aux femmes. Pour l'instant, ces services sont soutenus au coup par coup, ce qui donne au secteur une grande fragilité. Par services ambulatoires, j'entends toutes ces ASBL qui offrent des prestations d'accompagnement et de soutien aux victimes de violences, qui travaillent dans la prévention ou dans la formation des professionnels. » La formation est ainsi le second angle de la priorité dégagee par le ministre wallon : « Pour l'instant, on a concentré la formation par rapport aux violences faites aux femmes sur le monde judiciaire et policier. Ce qui est normal dans un premier temps. Cependant, il y a beaucoup d'autres interlocuteurs de terrain que nous devrions former également, tant on sait que pousser la porte d'un service de police demande déjà un grand effort. Il s'agirait donc de former le personnel des maisons médicales, par exemple, à mieux détecter les victimes potentielles. » Le décret évoqué devrait établir les conditions pour qu'un service soit reconnu et pérennisé.

E.BL.

RÉGION BRUXELLOISE**Céline Frémault : « La lutte contre les violences conjugales au sens strict »**

« Ce qui reste pour moi la priorité, c'est la lutte contre la violence conjugale au sens strict », indique la ministre bruxelloise. Qui a d'ores et déjà les idées claires sur les mesures à prendre sur son territoire, « en amont et en aval ». « En amont, nous travaillons à une maximisation des moyens sur la prévention. Cela concerne par exemple les animations Evras (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles bruxelloises. Une nouveauté pour septembre 2015, c'est un focus sur le respect dans les relations amoureuses chez les ados. Pour innover, nous avons développé des collaborations entre les centres de planning familial et des associations de terrain, comme la jeune ASBL "Touche pas à ma pote". Cette ASBL travaille dans les écoles avec des acteurs de la ligue d'impro sur l'égalité des sexes, le harcèlement de rue, etc. Nous avons investi 20.000 euros pour 2015 sur ce projet-là. » Pour ce qui concerne la prise en charge, la ministre rappelle que Bruxelles compte 21 maisons d'accueil pour les personnes fragilisées, mais une seule spécifique pour les femmes victimes de violences (34 places). « Nous avons donc la volonté de créer une deuxième maison d'accueil réservée exclusivement aux femmes, elle devrait voir le jour en 2017. Nous en sommes à l'achat du bâtiment en tant que tel. »

E.BL.